

SDITEC – M.P.I



Code des Marchés Publics

**Publicité, Dossiers de consultation, Procès-Verbaux
Réponses dématérialisées des candidats**
Pour tous les acteurs soumis au C.M.P.



Service de veille gratuit sur la publication des appels d'offres L. MPI - Marchés-Publics.Info vous offre un service d'alerte automatique gratuit sur les avis de consultation publiés par ses adhérents acheteurs publics. Vous recevrez un courriel personnalisé chaque fois qu'un nouvel avis sera publié selon vos critères. Cette inscription créera votre "Espace Entreprise" avec des fonctionnalités complémentaires pour suivre vos appels d'offres.
:: Inscription à la veille automatique (gratuit)
:: Assistance aux entreprises (si vous avez une difficulté)
:: Accès aux avis restreints (si vous êtes admis sur un avis restreint)

GENERALITES

- 📄 Cette plate-forme répond aux exigences du Code des Marchés Publics et des décrets de décembre 2006.
- 📄 La dématérialisation est hautement sécurisée et les ouvertures de plis sont garanties par certificat électronique individuel.
- 📄 Une seule saisie pour l'ensemble des publications (Internet, BOAMP, Journaux locaux, JOUE etc.).
- 📄 La formation est assurée par le SDITEC.

FONCTIONNALITES

- 📄 Publication des AAPC et AAT.
- 📄 Saisie par bloc.
- 📄 Contrôle d'anomalie.
- 📄 Information jurisprudence.
- 📄 Utilisation de toutes les procédures.
- 📄 Messagerie sécurisée intégrée.
- 📄 Signature en ligne des plis.
- 📄 Outil de vérification de signature.
- 📄 Forum acheteurs.
- 📄 Paramétrages spécifiques.

ZOOM sur

- ❖ Mise à jour en ligne.
- ❖ Liens vers BOAMP et JOUE.
- ❖ Liens vers Presse Locale.
- ❖ Mode École.
- ❖ Réactivés aux évolutions du CMP.
- ❖ Assistance SDITEC.
- ❖ Compatible tous navigateurs.
- ❖ Horodatage réglementaire.

Le SDITEC utilise un produit AWS.

SDITEC-MPI est mutualisé au niveau national ce qui en fait un site pertinent de publication.

110 000 entreprises sont inscrites sur la plate-forme.

Ergonomie

- ✓ Type Web.
- ✓ Navigateur Internet.
- ✓ Envois des fichiers en HTTPS et FTPS.
- ✓ Intuitif et convivial.

Sécurité

- ✓ Accès Identifiant et mot de passe.
- ✓ Gestion des Acheteurs par collectivités.
- ✓ Cryptage SSL des flux.
- ✓ Certificat électronique pour cryptage des plis.

La dématérialisation facile

La dématérialisation des marchés Publics

L'importance dans l'économie des différentes formes de commande publique (120 milliards d'euros par an, soit environ 10% du PIB) justifie qu'elles s'appuient sur un corps de règles claires, compréhensibles, et reconnues.

Ces principes sont simples et anciens, il s'agit notamment :

- de la liberté d'accès aux marchés publics,
- de l'égalité de traitement des candidats,
- du contrôle de l'usage des deniers publics, dont découlent les procédures mises en œuvre : publicité des offres, mise en concurrence des fournisseurs, transparence des choix effectués, contrôles externes.

Marchés publics électroniques

Toutes les procédures de passation peuvent être électroniques. La confidentialité, la sécurité des transactions et l'accessibilité du réseau informatique de façon non discriminatoire sont assurées par l'acheteur. En procédure adaptée, les modalités de ces obligations dépendent des caractéristiques du marché. Les frais d'accès au réseau sont toujours à la charge de l'entreprise.

Organisation de la publicité et Information des candidats

L'acheteur, depuis le 1 janvier 2010 pour les achats supérieurs à 90 000 euros HT outre les obligations prévues par l'article 40 du CMP, devra publier l'avis de publicité les documents de la consultation sur son profil d'acheteur (site Internet).

Présentation des candidatures et offres

L'entreprise transmet son enveloppe candidature ou offre en une seule fois - sans préjudice des dispositions prévues relatives à la copie de sauvegarde (article 48 I 2ème alinéa). En effet, une seule offre est recevable – sauf si l'acheteur autorise la présentation de variantes. Mais, si l'acheteur est destinataire de deux ou plusieurs offres avant la date limite de dépôt il ne pourra retenir que la dernière offre reçue. Et, il devra rejeter, avant l'ouverture des plis, les offres précédemment déposées par l'opérateur économique sans les ouvrir.

L'entreprise peut faire parvenir à l'acheteur, parallèlement à l'envoi électronique, une copie de sauvegarde dans les délais impartis de remise des plis (article 56 V).

Mode de transmission des candidatures et offres

L'acheteur indique le mode de transmission qu'il retient - dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans la lettre de consultation. Mais depuis le 1er janvier 2005, dans le cadre des procédures formalisées, l'acheteur est tenu d'accepter les candidatures et les offres qui lui sont communiquées même si l'entreprise ne respecte pas sa préférence.

Depuis le 1er janvier 2012, pour les achats d'un montant supérieur à 90 000 HT, l'acheteur ne peut plus refuser de recevoir les candidatures et les offres qui lui sont transmises par voie électronique.

L'entreprise utilise le même mode de transmission pour adresser la candidature et l'offre.

Dans le cadre des procédures adaptées, l'acheteur peut imposer la réponse électronique sous réserve que le secteur d'activité choisi est un secteur dans lequel il n'y a pas d'obstacles connus à l'équipement des entreprises concernées par l'objet du marché. Depuis le 1er janvier 2010, l'acheteur peut imposer la transmission des candidatures et offres par voie électroniques.

Acheteurs publics : une solution de dématérialisation performante et ergonomique

La valeur technique de MPI dépasse la capacité réglementaire à recevoir des offres dématérialisées pour apporter à l'acheteur public un environnement de travail ergonomique et efficace dans toutes les phases de mise en concurrence, de diffusion des avis, de gestion des dépôts, de conduite des CAO et du suivi des procédures.

Nos services s'adaptent à vos besoins des petites ou grandes collectivités.

Pour les Fournisseurs : service de veille gratuit sur la publication des appels d'offres

SDITEC - MPI offre un service d'alerte automatique gratuit sur les avis de consultation publiés par ses adhérents acheteurs publics. L'entreprise reçoit un courriel personnalisé chaque fois qu'un nouvel avis sera publié selon ses critères. Cette inscription créera son "Espace Entreprise" avec des services complémentaires pour suivre ses appels d'offres.